

Image not found or type unknown



Mention dans un contrat de travail

Par **frereetienne**, le **22/09/2008** à **15:13**

J'ai déjà rédigé un contrat de travail, en tant qu'employeur. Est-ce que je peux mettre à la fin de mon contrat "la confiance n'exclut pas le contrôle" ou est-ce que certaines mentions rendent le contrat non conforme aux normes juridiques?
Merci pour vos réponses.